



## Inscriptions cantine et bus 2017-2018

### **Avis aux parents**

Les inscriptions annuelles au CP, à la cantine et au bus ne sont pas automatiques !

Les parents sont donc invités à se rendre en mairie du 15 mai au 28 juillet afin de procéder au renouvellement des inscriptions de leur(s) enfant(s).

**Pièces à fournir pour le CP** : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, carnet de santé, jugement de divorce et accord parental de l'autre parent en cas de séparation.

**Pièces à fournir pour la cantine**: attestations d'employeurs des 2 parents ; certificat médical si allergies alimentaires.

Un non renouvellement entraînera la radiation de l'enfant.

L'inscription ne sera validée qu'avec un dossier complet.

**Transport scolaire** : aucune pièce à fournir, le dossier est à revalider auprès du service périscolaire.



Service scolaire



## Inscriptions cantine et bus 2017-2018

### **Avis aux parents**

Les inscriptions annuelles au Cp, à la cantine et au bus ne sont pas automatiques !

Les parents sont donc invités à se rendre en mairie du 15 mai au 28 juillet afin de procéder au renouvellement des inscriptions de leur(s) enfant(s).

**Pièces à fournir pour le CP** : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, carnet de santé, jugement de divorce et accord parental de l'autre parent en cas de séparation.

**Pièces à fournir pour la cantine**: attestations d'employeurs des 2 parents ; certificat médical si allergies alimentaires.

Un non renouvellement entraînera la radiation de l'enfant.

L'inscription ne sera validée qu'avec un dossier complet.

**Transport scolaire** : aucune pièce à fournir, le dossier est à revalider auprès du service périscolaire.



Service scolaire